



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la politique PG-2m de l'ACFO du grand Sudbury

Candidat(e)	
Nom:	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
Critères d'adr	missibilité
□ Être la v □ Pou □ Avo □ Être □ Adh	e citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e) au Canada e résident(e) de la région du grand Sudbury (le territoire de l'ACFO du grand Sudbury s'étend de ille d'Espanola à la Rivière-des-Français) evoir communiquer aisément en français (tant à l'écrit qu'à l'oral) evoir au moins dix-huit (18) ans lors de la date d'élection ou de la nomination e sain(e) d'esprit mérer à la vision, la mission et au mandat de l'ACFO du grand Sudbury pas avoir déclaré faillite, fait une cession autorisée de vos biens au profit de vos créanciers ou éte claré(e) insolvable par un tribunal compétant au moment de votre nomination.
Compétences	et expertise
	re vos compétences et l'expertise que vous souhaitez mettre au profit de l'ACFO du grand que votre motivation à devenir membre de son Conseil d'administration.
Signature du d	
ou de la candi	idate : Date :

Proposeur(e)	
Nom:	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
Signature :	Date :
• •	de technologie, vous êtes dans l'impossibilité de faire signer le formulaire de mise en candidature, prière de er avec nous (<u>jgervais@acfosudbury.ca</u>) pour qu'on puisse vous appuyer à résoudre le problème.
Nom:	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
Signature :	Date :

Si, par faute de technologie, vous êtes dans l'impossibilité de faire signer le formulaire de mise en candidature, prière de communiquer avec nous (jgervais@acfosudbury.ca) pour qu'on puisse vous appuyer à résoudre le problème.

La période de mise en candidature débute le 6 novembre 2024. Toute personne qui désire poser sa candidature doit remplir le formulaire de mise en candidature et le faire parvenir à la direction générale à <u>igervais@acfosudbury.ca</u> ou par télécopieur (705-674-7803) **avant 16 h 30 le 20 novembre 2025**.

Dans l'éventualité de l'une des circonstances suivantes, veuillez noter que la candidature ne sera pas retenue, ni acheminée au comité de sélection :

- La mise en candidature est reçue après l'échéance établie;
- Le formulaire requis n'est pas dûment rempli ou est incomplet ; ou
- La personne nominée ne remplit pas les critères d'admissibilité établis.